Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 89 (1992)
Heft: 3

Rubrik: Rapports

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 1991

Selon l'article V des statuts, la Commission de vérification a procédé à la vérification de la gestion de la société en même temps qu'à la vérification de ses comptes. Il ressort de nos investigations que l'esprit d'économies de temps et d'argent n'est pas toujours présent dans la conduite de la société. Nous avons trouvé un certain nombre de points qui nous paraissent dignes d'être relevés et soumis à l'examen de l'Assemblée des délégués.

1. Comité: a) le comité actuel se compose de 9 membres ayant chacun la responsabilité d'un secteur: 1 président; 1 vice-président (vétérans et concours des ruchers); 1 secrétaire (pesées et stations d'observation); 1 membre (rédaction du JSA et annonces); 1 membre (contrôle du miel); 1 membre (assurances - vols et déprédations); 1 membre (conseils aux débutants); 1 membre (vulgarisation - conseillers apicoles-élevage); 1 administrateur-caissier.

La commission pense qu'il serait souhaitable de réduire le nombre des membres de 9 à 7 (1 par canton) en faisant cumuler certaines fonctions par un seul titulaire (par exemple: conseil aux débutants avec vulgarisation et contrôle du miel avec pesées et stations d'observation.

b) Les séances de comité telles qu'elles nous apparaissent par le biais des procès-verbaux (assez linéaires) ne justifient pas leur nombre actuellement de 5 par année et pourraient être réduites à 3. Pour alléger l'ordre du jour des séances, *la commission suggère que les responsables des dicastères soient chacun nantis d'une autorité de dépense d'une valeur maximale de Fr. 200.— par cas traité et qu'ils en fassent simplement état* lors de la prochaine séance de comité.

c) Il apparaît également que l'indemnité annuelle du délégué au contrôle du miel (Fr. 1000.—) est trop élevée par rapport à l'effort fourni, d'autant plus que le travail effectif est fait par 3 experts étrangers au comité. Il nous apparaît aussi que les responsabilités de ce poste pourraient être transférées aux sections (achat de pots d'échantillonnage et collation de rapports d'experts).

2. Fonds Bertrand. Ce fonds, dont les intérêts doivent être utilisés pour récompenser un apiculteur méritant, n'est pas utilisé aux fins que lui destinaient ses fondateurs. En effet, le capital est noyé dans la masse et les intérêts sont comptabilisés dans le cadre de l'exploitation générale. *La commission désire que l'administrateur-caissier extourne (virtuellement) le montant de Fr. 15 000.— (valeur de la dotation) et compte un intérêt de 4% l'an à partir de 1992. Ce montant sera distribué sur recommandation des sections à un apiculteur digne de soutien et/ou ayant mérité de la société par un esprit de collectivité ou de recrutement.* Si ce montant reste inutilisé, les intérêts de cette somme sont à ajouter aux intérêts annuels (intérêts composés).

3. Bons de repas. La société invite annuellement les membres d'honneur pour le repas du jour de l'Assemblée générale en plus du défraiement de leurs frais de déplacement à l'assemblée. *La commission propose de supprimer tous les bons de repas de ce jour,* y compris ceux du comité.

4. Dans le but de clarifier la compréhension des comptes, la commission demande à l'administrateur-caissier de changer la formulation de «Fonds» à «Compte» sauf évidemment les Fonds Bertrand et les fonds propres.

Si l'Assemblée suit les recommandations de la commission, celle-ci estime que la société peut économiser une somme proche de Fr. 7000.— par année.

Romont, le 15 février 1992.

Les commissaires: *Michel Monney* *Raoul Faivre* *Claude Forel.*

L'Abeille fribourgeoise – Ajoie + Clos du Doubs – Les Alpes.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SAR

Rapport du service de la Bibliothèque pour l'exercice 1991

Quarante-quatre demandes de livres et de cassettes vidéo ont été passées en 1991.

Il a été prêté:

à 12 membres vaudois	28 volumes	30,1 %
à 10 membres neuchâtelois	21 volumes	22,6 %
à 8 membres valaisans	12 volumes	12,9 %
à 5 membres genevois	15 volumes	16,1 %
à 3 membres fribourgeois	7 volumes	7,5 %
à 3 membres jurassiens	3 volumes	3,2 %
à 2 membres jurassiens bernois	5 volumes	5,4 %
à 1 membre zurichois	2 volumes	2,2 %
44 membres	93 volumes	100,0 %

Les revues suivantes seront reliées et pourront être demandées en prêt:

R 2 *Journal suisse d'Apiculture* 1991
R 3 *Schweizerische Bienen-Zeitung* 1991
R 24 *La Belgique apicole* 1991
R 43 *La Santé de l'Abeille* 1991
R 45 *Apidologie* 1991
R 46 *Apitalia* 1991
R 02 *L'Abeille de France* 1991
R 03 *Revue française d'Apiculture* 1991
R 09 *Abeilles et Fleurs* 1991

Deux nouvelles cassettes vidéo et un livre sont venus enrichir notre bibliothèque:

- La cassette vidéo sur la lutte intégrée contre la varroase (25 min.) de Liebefeld.
- La cassette vidéo «Ambroise et Marie» ou «La leçon d'apiculture».
- Le livre «Le Miel», de Jean Vaillat et André Mary, N° 1270.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

La bibliothécaire: **Mme E. Brügger**
Institut agricole de Grangeneuve, 1725 Posieux

CONTRÔLE DU MIEL «SAR»

Rapport d'activité 1991

La conduite du rucher est en liaison directe avec la qualité du miel. Cette remarque est valable pour nous tous et en particulier pour les collègues qui ont produit un miel avec une teneur en eau supérieure à 18,5% et qui devront, à l'avenir, tout mettre en œuvre pour ne pas dépasser cette valeur limite (retarder de quelques jours la récolte et ne pas extraire les cadres insuffisamment operculés.

Dans le but de promouvoir la vente directe du miel et d'épargner un stock important à la Centrale, la création du label numérique (avec année et région de production + nom de l'apiculteur) devrait permettre à tous et à chacun de commercialiser une grande partie de la récolte si ce n'est la totalité pour les petites exploitations.

Pour 1992, ce label sera plus petit avec une impression qui rendra possible son utilisation sur le couvercle ou sur le corps de tous les récipients. Lors de l'AD, le 21 mars 1992, quelques modèles seront exposés pour votre approbation.

En 1991, 715 échantillons ont été analysés, soit la récolte de 15 215 ruches (moyenne: 11,070 kg).

La teneur en eau a été:

inférieure à 16,9%:	451 = 63 %	de 18 à 18,9%:	41 = 5,8%
de 17 à 17,9%:	214 = 30 %	supérieure à 19%:	9 = 1,2%

Je saisis l'occasion pour remercier les collaboratrices et collaborateurs responsables du contrôle au niveau de chaque section ainsi que du contrôle analytique «SAR».

Vous avez toutes et tous accompli un travail de grande qualité.

Que l'année apicole 1992 vous apporte mille satisfactions.

Office du miel «SAR», F. Cottet

Compte rendu du contrôle du miel pour l'année 1991 du secteur Fribourg

Je tiens à remercier les apiculteurs conscients de produire du miel de qualité. Les chiffres ci-après sont significatifs et éloquents; sur les 122 échantillons contrôlés, un seul cas a fait l'objet d'un deuxième prélèvement. Ce contrôle m'a fait constater qu'un temps de mise en maturateur, donne un pour-cent d'humidité supérieur. La quantité de miel faisant l'objet du contrôle se monte à 21 450 kg. Un exemple à suivre durant l'année 1992!

Je souhaite à tous une excellente année apicole. *Jean-Louis Héritier*

VULGARISATION

Rapport 1991 du responsable de la vulgarisation SAR

C'est à la fin des années 1950 que la Confédération a instauré le principe de la vulgarisation apicole. Cette dernière apporte une aide indirecte appréciable à notre apiculture.

Pour l'année 1991, les dépenses effectives de la vulgarisation SAR ont atteint le montant de **Fr. 102 306.50,** soit Fr. 23.— par membre. L'estimation budgétisée s'élevait à **Fr. 70 000.—.**

Nous pouvons justifier ce dépassement de la manière suivante:

a) Une adaptation des indemnités versées aux vulgarisateurs est intervenue en cours d'année, sur le plan suisse, avec effet rétroactif au 1er janvier 1991.
b) Il faut tenir compte d'une prise en charge complémentaire pour les conférenciers et les expositions ou comptoirs.
c) Une partie des frais du cours de base d'Yverdon a été prise dans les comptes 1991.
d) Les honoraires du rédacteur et ceux de la personne rédigeant les Conseils aux débutants sont à charge de la vulgarisation selon décision du CC de novembre 1991.

Toutefois, il convient de relever que ce dépassement n'influence aucunement les comptes de la SAR, bien au contraire! Il a pour conséquence d'apporter davantage de subventions dans les caisses de la SAR; il diminue le déficit de 7000 francs environ.

Quant aux cours de formation de base pour les nouveaux conseillers et moniteurs, ils ont débuté le samedi 2 novembre 1991, à Yverdon.

Ils se termineront à la fin juin 1992, tout en se poursuivant sur six samedis non consécutifs.

Au nom du Comité SAR, j'ai eu le plaisir de saluer et de compter 38 participants à ces cours. Je leur ai exprimé tous nos encouragements à parfaire leurs connaissances afin que cela puisse également profiter à leur entourage.

Il m'appartenait également de remercier diverses personnes et organismes. Leur collaboration et leur soutien matériel nous sont extrêmement précieux lors de nos rencontres et de nos travaux de vulgarisation.

C'est ainsi que je relèverai les noms et les organismes qui le méritent bien: l'Office fédéral de la formation professionnelle et des cantons, représenté par M. Hans Jutzi; la section apicole du Liebefeld, représentée par l'entremise de son directeur, M. Peter Fluri; notre chef technique, le Dr Charles Maquelin, ainsi que tous les collaborateurs du Liebefeld.

Je dois également remercier mon collègue du comité, M. Jean-Paul Cochard, qui a bien voulu accepter la responsabilité du cours de base d'Yverdon; remerciements aussi à M. Robert Steiger, inspecteur cantonal vaudois, qui assume la partie sanitaire de ce cours.

Je voudrais également associer à cette reconnaissance tous les instructeurs qui, par le biais de divers thèmes, s'efforcent de nous amener toujours plus en avant dans le monde merveilleux des abeilles.

En ce qui concerne nos préoccupations, je dois relever que la parasitose du varroa a quelque peu perturbé notre travail de sélection par la perte de souches à mâles, sélectionnées, prévues pour nos stations. Compte tenu de cette situation et vu la bonne entente du groupement des moniteurs-éleveurs SAR, des arrangements ont pu intervenir dans le courant de l'année. Nous avons ainsi réussi à planifier et à assurer la continuité des souches à mâles des stations de fécondation.

La Station vaudoise de l'Hongrin ayant vu sa fermeture, c'est la Station de Tovassière/Morgins, en Valais, qui a assuré la relève. Un tout grand merci à tous les collaborateurs qui ont œuvré à l'agrandissement de cette station, par l'installation de 500 nouvelles places.

Suite aux différents entretiens et diverses visites de nos stations de fécondation par les apiculteurs, éleveurs de pays voisins, nous pouvons être fiers de présenter notre organisme de la Commission d'élevage SAR (CE-SAR).

Il est encourageant de pouvoir inscrire chaque année un nombre élevé d'apiculteurs-éleveurs qui se déplacent à l'une de nos stations pour féconder leurs reines. Environ 6000.

C'est grâce à la vulgarisation apicole que nous pouvons mettre à disposition de tous les apiculteurs des moniteurs en élevage et des conseillers. Ces spécialistes peuvent toujours vous renseigner et trouver une solution à vos problèmes.

Bonne nouvelle, l'Agenda apicole romand 1992 est sorti de presse. Il contient bien des renseignements et les adresses de toutes les personnes ayant une fonction dans la grande famille de la Société romande d'apiculture. Je ne puis que vous le conseiller bien vivement.

Enfin, ce bref rapport de votre responsable à la vulgarisation ne saurait se terminer sans un vigoureux et justifié merci. Il s'adresse à tous les collaborateurs (qui sont au nombre de quatre-vingts) qui œuvrent avec nous tout au long de l'année!

Fernand Métrailler, Sierre, responsable de la vulgarisation

MODIFICATION DES STATUTS

Propositions pour la modification des statuts SAR 1992

Proposition de la Fédération fribourgeoise d'apiculture.

Art. 13, al. 2

Les sections peuvent déléguer 1 représentant pour un effectif jusqu'à 100 membres, 2 représentants pour un effectif de 101 à 200 membres et 3 représentants pour un effectif supérieur.

Propositions du Comité SAR

Art. 13, al. 1

Les fédérations peuvent déléguer 1 représentant.

Art. 13, al. 2

Les sections peuvent déléguer 1 représentant pour un effectif jusqu'à 200 membres, 2 représentants pour un effectif supérieur.

Art. 13, al. 3

La Société genevoise a droit à quatre délégués.

Art. 19

Aucune proposition des fédérations ne pourra figurer à l'ordre du jour si elle n'a pas été présentée à part, et par écrit, au CC avant le 10 janvier.

Moutier, le 26.11.1991.

À VENDRE

A partir du 10 avril, essaims sur 5, 6 ou 8 cadres DB, avec reines marquées 91. Garantie sanitaire homologuée par la DSV de Haute-Savoie.

Pierre Plantaz, avenue des Valignons 204, F-74460 Marnaz, Haute-Savoie, tél. 50 98 20 25.

12 ruches DB

Système Rythner,
à l'état de neuf.

V. Bussard, 1170 Aubonne, tél. (021) 708 34 24.

Cause santé,

20 ruches DB

doubles hausses, nourrisseurs, bâtisses (dont 14 neuves), 11 colonies. Extracteur, cérificateur et matériel, le tout Fr. 2800.—.
Extracteur ruche suisse, Fr. 200.—.

Anne-Loyse Chabanel, place Village 3, 1054 Morens, tél. (021) 731 30 11 (privé), (021) 312 41 11 (prof.).

Beaux nucléis, reines sélectionnées

Jean-Philippe GERBER, ch. du Stand 6, 1024 Ecublens, tél. (021) 691 90 27,
heures des repas.

A partir du 10 avril 1992

essaims

sur 4, 5 et 6 cadres DB, avec reines marquées 1991.

Georges Carron, ch. Vandelle 6, 1290 Versoix, tél. (022) 755 53 33.

Rucher-pavillon

de 20 ruches non habitées, type BJ, bon état (à déplacer).

Tél. (029) 6 35 88.

Pour cause d'âge et de déménagement,

3 ruches DB

équipées contre les varroas, dont 2 habitées et tout le matériel d'exploitation. Extracteur, etc. Tout en très bon état. Emplacement pour 5 ruches peut rester (sur les hauts de Vevey). Fr. 750.— le tout.

Emile Schopfer, ch. du Châtelard 8, 1804 Corsier.

30 à 40 ruchettes de fécondation

système «Tu Tu» Meier.

Prix par pièce: Fr. 10.—.

Tél. (032) 25 59 88 ou (032) 41 13 61.

ASSURANCE VOL ET DÉPRÉDATIONS

Rapport 1991 : Assurance vols et déprédations

L'exercice écoulé a vu une recrudescence de vols que je qualifierais d'anormale. Il semblerait, mais cela n'est que pure supposition, que certaines pertes dues à varroa aient été remplacées à moindre frais...

15 cas annoncés : VS 9, VD 4, FR 1, NE 1, indemnisés pour Fr. 6627.— (2 cas en litige).

Je retiens de cet exercice que nombreux sont les apiculteurs sinistrés qui ne prennent pas la peine de remplir correctement et complètement les formulaires de sinistre, ce qui occasionne moult demandes de renseignements complémentaires qui, bien souvent, font traîner les cas.

A signaler qu'un cas a été élucidé par le lésé qui a « réglé » son compte au voleur. Aucune indemnité n'a dû être versée.

Pour terminer ce rapport, le fac-similé ci-dessous montre clairement que le problème n'est pas nouveau... mais quant à offrir la fortune actuelle que représente les 400 francs de l'époque, la caisse SAR en rougirait...

J.-P. Cochard

Apiculteurs suisses, attention !

Les ETS ISNARD, apiculteurs et gaufreurs de père en fils depuis 1958, vous informent de la restructuration de leur entreprise sous le nom de :

ALP'ABEILLE
Société Isnard Chevallet
2, avenue du Clos-Rouge
74200 Thonon-les-Bains
Tél. (023) 50 26 66 20

afin de mieux vous servir.

ALP'ABEILLE, c'est :

- 400 ruches exploitées jusqu'à 1400 mètres d'altitude...
- la vente et le gaufrage irréprochable de votre cire...
- la fabrication très secrète de notre fameux candi à pâte lisse...
- tout le matériel apicole...

Demandez notre carte de fidélité. A bientôt !

LE PETIT CONSEIL
DU
CANTON DE VAUD,

DESIRANT favoriser l'éducation des mouches à miel, qui fournissent un produit aussi utile qu'un revenu avantageux, sans grandes avances et sans beaucoup de peine.

Mais considérant que les ruches sont abandonnées en quelque sorte à la foi publique.

ARRÊTE:

ARTICLE 1er. Une récompense de quatre-cent francs sera donnée à quiconque pourra dénoncer l'individu ou les individus coupables de vols de ruches d'abeilles dans le Canton, de manière à ce qu'ils puissent être livrés au Juge et convaincus. Le nom du dénonciateur sera tenu secret, s'il le demande.

ART. 2. Le présent arrêté sera imprimé, publié et affiché, et de plus inséré dans les papiers publics du Canton.

Donné, sous le sceau du Petit Conseil, à Lausanne le 17 Février 1813.

Secrétairerie du Petit Conseil.

(L. S.)

De l'Imprimerie d'HENRI VINCENT, Imprimeur du GRAND CONSEIL.

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

COMPTES 1991 DE LA FSSA

COMPTES DE L'EXERCICE POUR 1991

Cotisation de la VDSB	8 568.—	
Cotisation de la STA	455.—	
Cotisation de la SAR	2 183.—	
Intérêt	584.15	
Frais pour les réunions		7 975.60
Frais administratifs, etc.		916.95
Honoraires du président + frais		2 024.80
Honoraires du secrétaire + frais		1 075.30
Honoraires du caissier		400.—
Frais de traduction		650.—
Cotisation *Apimondia*		538.50
Intérêt passif		204.45
Frais *Apimondia* J.-P. Cochard		5 608.—
	11 790.15	**19 393.60**
Perte de l'exercice	7 603.45	
	19 393.60	19 393.60

BUDGET POUR L'ANNÉE 1992

Frais pour l'administration	12 500.—
Frais pour *Apimondia*	2 500.—
Frais pour le contrôle du miel	11 750.—
Frais pour les moniteurs éleveurs	3 150.—
Frais pour la vulgarisation	4 150.—
Divers	500.—
	34 550.—

Pour les recettes, ce sont les cotisations des trois fédérations qui les fourniront.